

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

#### **Avis de vacance d'emplois de direction dans les établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière**

NOR : ETSN1031555V

Emplois de directeurs ou directrices adjoint(e)s dans les établissements publics de santé dont la situation est jugée particulièrement difficile et dont les personnels de direction nommés dans lesdits établissements peuvent percevoir la prime spécifique de sujétion (article 5 du décret n° 2005-932 du 2 août 2005 modifié relatif au régime indemnitaire des personnels de direction), proposés aux directeurs ou directrices d'hôpital de classe normale ou hors classe :

- centre hospitalier intercommunal de Poissy – Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), un emploi « chargé(e) de la contractualisation externe, du suivi des obligations institutionnelles et du biomédical » ;
- centre hospitalier Colson, établissement public départemental de santé mentale de la Martinique (Martinique), un emploi « chargé(e) de la qualité, de la gestion du risque et de la mise en œuvre du projet d'établissement » ;
- centre hospitalier Louis Domergue à la Trinité (Martinique), un emploi « chargé(e) des services financiers » ;
- centre hospitalier de Cayenne (Guyane), un emploi « chargé(e) des ressources humaines ».

Autres emplois de directeurs ou directrices adjoint(e)s dans les établissements publics de santé, proposés aux directeurs ou directrices d'hôpital de classe normale ou hors classe :

- centre hospitalier d'Hauteville-Lompnes (Ain), un emploi « chargé(e) des services économiques, logistiques et techniques » ;
- centre hospitalier spécialisé interdépartemental d'Ainay-le-Château (Allier), un emploi « chargé(e) des ressources humaines, de la qualité, des systèmes d'information et de l'organisation » ;
- centre hospitalier de Charleville-Mézières et hôpital local de Fumay (Ardennes), un emploi « chargé(e) des affaires financières et du contrôle de gestion » ;
- assistance publique - hôpitaux de Marseille (Bouches-du-Rhône), deux emplois :
  1. « directeur(trice) adjoint(e), directeur(trice) de l'hôpital Nord » ;
  2. « chargé(e) du contrôle de gestion et de la contractualisation interne » ;
- centre hospitalier de la Rochelle (Charente-Maritime), un emploi « directeur(trice) de pôle et des activités en psychiatrie » ;
- centre hospitalier de Lannion-Trestel (Côtes-d'Armor), deux emplois :
  1. « chargé(e) des ressources humaines et de la formation » ;
  2. « chargé(e) des affaires générales et des coopérations » ;
- centre hospitalier de Valence (Drôme), un emploi « chargé(e) des ressources humaines » ;
- centre hospitalier Ferdinand-Grall à Landerneau (Finistère), un emploi « chargé(e) des affaires générales et de la coordination des fonctions » ;
- centre hospitalier régional de Nîmes (Gard), un emploi « chargé(e) des travaux » ;
- centre hospitalier Gérard Marchant à Toulouse (Haute-Garonne), un emploi « chargé(e) du schéma directeur du système d'information hospitalier et des appels à projet » ;
- centre hospitalier de Blois (Loir-et-Cher), un emploi « chargé(e) des achats, de l'équipement et de l'hôtellerie » ;
- centre hospitalier de Vendôme (Loir-et-Cher), un emploi « chargé(e) des services financiers, de la clientèle, des contentieux et des systèmes d'information » ;
- centre hospitalier de Roanne (Haute-Loire), un emploi « chargé(e) des affaires générales, de la qualité et de la clientèle » ;

- centre hospitalier d’Ancenis (Loire-Atlantique), un emploi « chargé(e) des ressources humaines » ;
  - centre hospitalier spécialisé de Blain (Loire-Atlantique), un emploi « chargé(e) des ressources humaines » ;
  - centre hospitalier d’Ancenis (Loire-Atlantique), un emploi « chargé(e) des ressources humaines » ;
  - centre hospitalier régional d’Orléans (Loiret), un emploi « chargé(e) des services financiers et du contrôle de gestion » ;
  - établissement public de santé mentale de la Marne à Châlons-en-Champagne (Marne), un emploi « chargé(e) des finances, du contrôle de gestion et de la contractualisation » ;
  - centre hospitalier du Nord-Mayenne à Mayenne (Mayenne), deux emplois :
    1. « chargé(e) des ressources humaines (sans le personnel médical) » ;
    2. « directeur(trice) du site de Villaines-la-Juhel (Mayenne) et chargé(e) d’une partie des services économiques » ;
  - centre psychothérapique de Nancy-Laxou et au centre hospitalier de Saint-Nicolas de Port (Meurthe-et-Moselle), un emploi « chargé(e) des services économiques, logistiques et des travaux » ;
  - centre hospitalier du Pays de Ploërmel, regroupant les centres hospitaliers de Ploërmel, Josselin et Malestroit (Morbihan), deux emplois :
    1. « chargé(e) de la stratégie “personnes âgées et personnes handicapées” et de la direction déléguée des sites des centres hospitaliers de Josselin et Malestroit » ;
    2. « chargé(e) de l’hospitalisation à domicile et du secteur gériatrique du centre hospitalier de Ploërmel » ;
  - syndicat interhospitalier de Boulay, Forbach et Saint-Avold Unisanté + à Forbach (Moselle), un emploi « chargé(e) des affaires financières et du contrôle de gestion » ou « chargé(e) des ressources humaines et des affaires médicales » ;
  - centre hospitalier de Sarrebourg (Moselle), un emploi « chargé(e) des affaires générales, juridiques et de la logistique » ;
  - centre hospitalier de Decize (Nièvre), un emploi « chargé(e) des ressources humaines » ;
  - centre hospitalier de Seclin (Nord), un emploi « chargé(e) de la politique qualité et sécurité des soins et de la stratégie » ;
  - centre hospitalier de Valenciennes (Nord), un emploi « chargé(e) des ressources médicales et de la recherche clinique » ;
  - centre hospitalier de Pau (Pyrénées-Atlantiques), un emploi « chargé(e) des affaires générales » ;
  - centre hospitalier de Bigorre à Tarbes (Hautes-Pyrénées), un emploi « chargé(e) des ressources humaines » ;
  - centre hospitalier d’Haguenau (Bas-Rhin), un emploi « chargé(e) des travaux et de la maintenance » ;
  - centre hospitalier de la Lauter à Wissembourg (Bas-Rhin), un emploi « chargé(e) des ressources humaines et des affaires médicales » ;
  - hôpitaux du Léman à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie), un emploi « chargé(e) des achats et de la logistique » ;
  - assistance publique - hôpitaux de Paris (Paris), trois emplois :
    1. « groupe hospitalier Bicêtre, Paul Brousse et Antoine Béchère : chargé(e) des ressources humaines à l’hôpital Béchère » ;
    2. « groupe hospitalier Avicenne, Jean Verdier et René Muret-Bigottini : chargé(e) des achats et de la logistique » ;
    3. « groupe hospitalier Saint-Antoine, Tenon, Rothschild et Trousseau : chargé(e) des ressources humaines » ;
  - centre hospitalier de Lavaur (Tarn-et-Garonne), un emploi « chargé(e) des services économiques, logistiques, de la qualité et de la gestion des risques » ;
  - centre hospitalier départemental de Vendée à La Roche-sur-Yon (Vendée), un emploi « chargé(e) des services financiers » ;
  - hôpital intercommunal du Haut-Limousin à Bellac (Haute-Vienne), un emploi « chargé(e) des services économiques, travaux, logistiques et des systèmes d’information » ;
  - centre hospitalier de Remiremont (Vosges), un emploi « chargé(e) des ressources humaines » ;
  - centre hospitalier intercommunal de Créteil (Val-de-Marne), un emploi « chargé(e) des fonctions de secrétaire général(e) » ;
- centre hospitalier régional de La Réunion, site du centre hospitalier Félix Guyon à Saint-Denis (La Réunion), deux emplois :
1. « chargé(e) du système d’information au centre hospitalier régional de la Réunion » ;
  2. « chargé(e) de la stratégie et de la coopération au centre hospitalier régional de la Réunion, site du centre hospitalier Félix Guyon à Saint-Denis » ;
- hôpitaux de Mayotte à Mamoudzou (Mayotte), un emploi « chargé(e) des ressources humaines ».

Peuvent faire acte de candidature :

- les personnels de direction titulaires hors classe et classe normale ;

- les personnels inscrits sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2010 de personnels de direction des établissements énumérés à l'article 2 (1<sup>o</sup> et 7<sup>o</sup>) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 (arrêté du 17 décembre 2009) ;
- les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou un cadre d'emploi d'un niveau comparable au sens des dispositions de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

Les candidatures, regroupées sur une seule lettre, si elles sont multiples, et établies en double exemplaire, doivent être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication au *Journal officiel* du présent avis (le cachet de la poste faisant foi) :

- un premier exemplaire, par la voie hiérarchique ;
- le second exemplaire, directement au Centre national de gestion, département de gestion des directeurs, Le Ponant B, 21, rue Leblanc, 75737 Paris Cedex 15.

Les candidats aux emplois de directeurs adjoints doivent également adresser leur candidature accompagnée de leur *curriculum vitae* et de leurs trois dernières fiches d'évaluation, aux chefs des établissements où ils sont candidats.